



CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE

MARQUE  –ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER

Organisme certificateur :
AFNOR Certification – 11, rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX
Secrétariat Technique - Laboratoire d'essais et Organisme d'inspection :
GINGER CEBTP – ZAC la Clef de Saint-Pierre – 12 avenue Gay-Lussac - 78990 ÉLANCOURT

ADMISSION À LA MARQUE 
N° 04.01 du 30 / 03 / 1990
RECONDUCTION DE LA MARQUE 
N° 04.32 du 01/12/2017
Identification de l'usine N° 04

La société :

TUBESCA- COMABI
Route de Saint Bernard – BP 414
01604 TREVOUX CEDEX

Pour son usine de:

TREVOUX

Correspondant AFNOR Certification :
Mme. Sophie DAMERVAL Tél : 01 41 62 63 05
Email : sophie.damerval@afnor.org

Correspondant GINGER CEBTP :
Mme Maud FEUILLARD Tél : 01 30 85 23 19
Email : m.feullard@groupe-cebtp.com



est autorisée à apposer, sur les produits ci-dessous, la marque NF de conformité à la norme européenne NF EN 1004 de mai 2005, aux spécifications complémentaires du Référentiel NF-096 et dans les conditions fixées par celui-ci.

É C H A F A U D A G E S R O U L A N T S							
Modèles (Date d'effet)	Structure porteuse	Planchers	Classe	Nombre de planchers chargés autorisés	Hauteur d'autonomie		
					En intérieur	En extérieur	Au roulage
GENERIS G 300 (01/01/07)	Structure tubulaire en acier galvanisé $\sigma_s \geq 300$ N/mm ² largeur : 0,65 m longueur : 1,50 m	Planchers aluminium-bois à trappe largeur : 0,60 m longueur : 1,50 m	3 (200 daN/m ² de plancher)	1 à 100 %	4,5 m	4,5 m	4,5 m
GENERIS G 600 (08/10/97)	Structure tubulaire en acier galvanisé $\sigma_s \geq 300$ N/mm ² largeur : 0,66 m longueur : 2,00 m	Planchers aluminium-bois à trappe largeur : 0,60 m longueur : 2,00 m	3 (200 daN/m ² de plancher)	1 à 100 %	5 m	5 m	5 m

Pour se référer à la marque NF, une structure d'échafaudage montée à partir d'un modèle certifié ne doit comporter, pour les sous-ensembles soumis au marquage, que ceux figurant dans la nomenclature NF du modèle.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et le cas échéant par les essais réalisés au laboratoire de la marque.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé jusqu'au 30/11/2018, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au Référentiel NF-096.

Le Directeur Général

Franck LEBEUGLE